MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile
DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

DEMANDE D'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN 2022

Nom : Prénom : ☎ :

Corps : Affectation :

Adresse(s) mail :

☐ Je souhaite m'entraîner en 2022 au sein de(s) (l')aéro-club(s) agréé(s) suivant(s) :

Joindre impérativement la copie de votre licence

Catégorie (1)		Montant de l'allocation (2)(5)	N° de licence et date de validité	Nom de l'aéroclub (2)
Vol moteur	VFR	1 651 €		
	VFR + initiation IFR (3)	2 032 €		
	Pilote qualifié IFR (4)	2 476,50 €		
	Pilote préparation CTNA (4)	2 476,50 €		
Vol à voile	Licence de pilote planeur	889 €		

(1) un seul choix possible en vol moteur ; vol moteur et vol à voile non cumulables
(2) il est possible de répartir l'allocation dans 2 aéroclubs : indiquer les montants répartis
(3) majoration (381 €) pour initiation au vol IFR et aux procédures associées : sur présentation de justificatifs des vols IFR
(4) fournir les jutificatifs permettant de bénéficier de cette allocation bonifiée
(5) allocation réduite de 50% pour toute inscription postérieure au 1er juillet 2022

Les personnels DGAC sont assurés contre les risques décès & invalidité, sauf lors de compétitions.
Il ne s'agit pas d'une assurance de responsabilité civile : elle ne couvre pas les dommages que vous causeriez à autrui.

Signature de l'agent Visa du Chef de Service

DSAC-SO - Boîte Postale 165 – 64 204 BIARRITZ CEDEX - ☎ 05.59.22.43.99
alea@aviation-civile.gouv.fr